



SCAL RENNES MÉTROPOLE TOME 3

LA COMMUNE DE BETTON

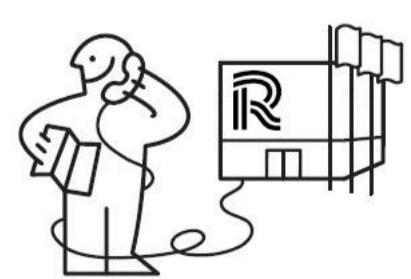
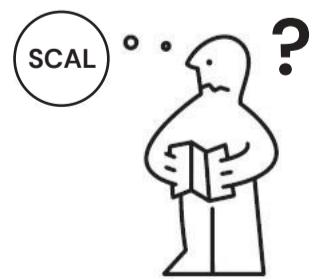
version décembre 2024, indice B,
Document conçu par les AMO Conseil Lumière de Rennes Métropole :

les éclaireurs

Lucas GOY, Directeur de projet & concepteur lumière
Claire Lise CABESOS, Cheffe de projet & conceptrice lumière

Luminescence

Virginie VOUÉ, Directrice de projet & conceptrice lumière



 **RENNES
MÉTROPOLE**

DV-Eclairage Public
02 23 62 24 01
dvep@rennesmetropole.fr

QU'EST-CE QU'UN SCAL ET POURQUOI... ?

RAPPEL, LE SCAL MÉTROPOLITAIN & SES OBJECTIFS

En 2012, la ville de Rennes s'est dotée d'un Schéma Directeur d'Aménagement Lumière (SDAL) qui hiérarchise ses interventions et dirige la cohérence de son action relative à l'éclairage sur la Ville de Rennes. Conçu par l'agence Concepto, il a mis en place un principe novateur de 'trame noire' qui fait l'originalité de sa démarche et à placé la Ville de Rennes en précurseur sur le rapport à l'obscurité, à la nuit et son approche de l'éclairage.

Aujourd'hui, les élus de la Métropole, en appui des divers enjeux du PCAET, du PLUi, du PLH, du SCOT, du PDU et des stratégies de déplacement à échelle métropolitaines, souhaitent doter la Métropole d'un outil similaire : un SCAL - Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière.

Le SCAL a pour objectif principal de rendre plus cohérentes les actions d'éclairage public des communes métropolitaines. Avec comme orientations principales et structurantes : la préservation de la biodiversité, la réduction des consommations énergétiques, la rationalisation de la maintenance, et la

constitution d'une image communautaire globale valorisant tant l'action de chacun que les liants communautaires qui font le territoire.

Ainsi, la vocation de cette étude et de ces documents est de produire un outil de travail simple et pragmatique pour permettre de rationaliser les pratiques de l'éclairage de la Métropole de Rennes avec une démarche suffisamment souple et fine pour intégrer les problématiques, parfois spécifiques, des communes. Ceci en intégrant des principes clairs et adaptés pour la prise en compte des enjeux de préservation de la Biodiversité.

Cet outil permettra d'encadrer les opérations de rénovation conduites par la Métropole de manière à garantir la cohérence territoriale des pratiques dans ce cadre, mais aussi dans le cadre des différentes opérations conduites sur le territoire métropolitain (Projets d'aménagement urbain ou immobilier à maîtrise d'ouvrage publique ou privée).

Qu'est-ce qu'un Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière ? :

Il s'agit d'un outil de planification, tel qu'un "Plan Guide" en Urbanisme, qui sert à apporter de la Cohérence territoriale, à échelle intercommunale, et sert de référence concernant les pratiques relatives à l'éclairage

Quels sont ses objectifs et comment fonctionne le SCAL de Rennes-Métropole ?

Le Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière de Rennes-Métropole a pour objectif de préconiser des niveaux d'éclairage et des manières de faire, l'éclairage public de Rennes Métropole en cohérence avec l'ensemble de l'analyse macro réalisée préalablement. Il vise, à travers des cartographies et des fiches prescriptives simples, à fournir un outil de projet quotidien tant pour la rénovation que les travaux neufs.

DOCUMENT GÉNÉRAL & MONOGRAPHIES COMMUNALES

Fonctionnement des Prescriptions génériques et des monographies communales

Le SCAL de Rennes Métropole donne les règles de construction de l'éclairage et les prescriptions techniques relatives à l'éclairage qui s'appliquent selon différentes typologies :

- les typologies d'espace d'une part, telles que les centralités, les zones résidentielles d'habitat individuel ou collectif, les zones d'activités tertiaires ou industrielles, les zones commerciales, les zones d'équipements (détailées dans les typologies de sites), les zones d'espaces verts, d'abords de rivière etc.
- les typologies de voiries qui selon leur nature, peuvent dominer sur les typologies d'espaces ou être inclus dans celle-ci (c'est le cas par exemple des dessertes).
- les typologies de sites, permettant de détailler les équipements avec des prescriptions spécifiques selon leur nature et leurs besoins (équipements culturels, sportifs, établissement scolaires), ou encore les PEM / Gare Aires de co-voiturages.

Ces catégories permettent, par leur prisme, de répondre à des usages induits de l'espace public la nuit et d'y répondre par des règles de construction ou

de prescriptions techniques cohérentes à l'échelle de la métropole, tout en prenant en compte les besoins particuliers.

Le Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (Tome 2 - le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain.

Les Carnets de Prescriptions par communes permettent de détailler les zonages spécifiques que l'on rencontre sur la commune, comme la nature des typologies d'espaces, la nature des typologies de voirie, existants sur la commune, ou encore les types d'équipements présents, etc. Elle permet également de détailler comment se décline la Trame Noire sur le territoire et, de ce fait, les cas de figure rencontrés, d'interface entre les typologies que l'on rencontre (espace / voiries / sites) et celle-ci.

Les prescriptions détaillées, qui s'appliquent, selon ces cas de figure propres à la commune, se trouvent dans le Carnet prescriptions génériques (= Tome 2).

ORGANISATION DES DOCUMENTS

TOME 2 - PRESCRIPTIONS GÉNÉRIQUES & FICHES TYPOLOGIQUES

Le Tome 2 est un Carnet de Prescriptions génériques du SCAL (le Tome 1 étant l'analyse du territoire) permet de donner l'ensemble de ces "règles" ou préconisations à l'échelle du territoire métropolitain. Il comporte des fiches typologiques détaillées et prescriptives.



cartes horaires



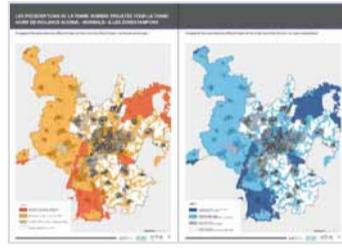
principes de la trame sombre projetée



fiches typologiques et déclassements de la trame sombre



annexe cartographique des voiries, sites et espaces



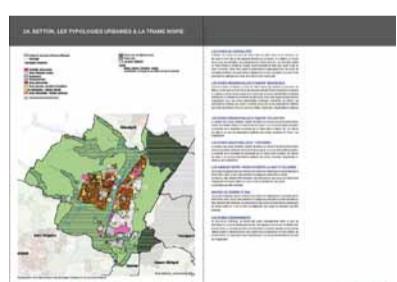
TOME 3 - MONOGRAPHIE COMMUNALE - ZOOM

Les Tomes 3 sont un ensemble de monographies communales détaillant les prescriptions spécifiques à la commune selon les cas de figure rencontrés, comme la nature des typologies d'espaces existants sur la commune ou encore, la nature des typologies de voirie, les types d'équipements présents, etc. La monographie communale permet de détailler les prescriptions du SCAL en lien avec la présence ou non de la Trame Noire sur le territoire et ses impacts réels sur les prescriptions sur

la commune concernée. Elle est un guide d'application qui liste les principaux points de vigilance ou les zones courantes dans lesquelles les préconisations génériques du tome 2 s'appliquent.



ZOOM COMMUNAL



QU'EST CE QUE LA TRAME NOIRE ET POURQUOI ?

LA TRAME NOIRE MÉTROPOLITaine

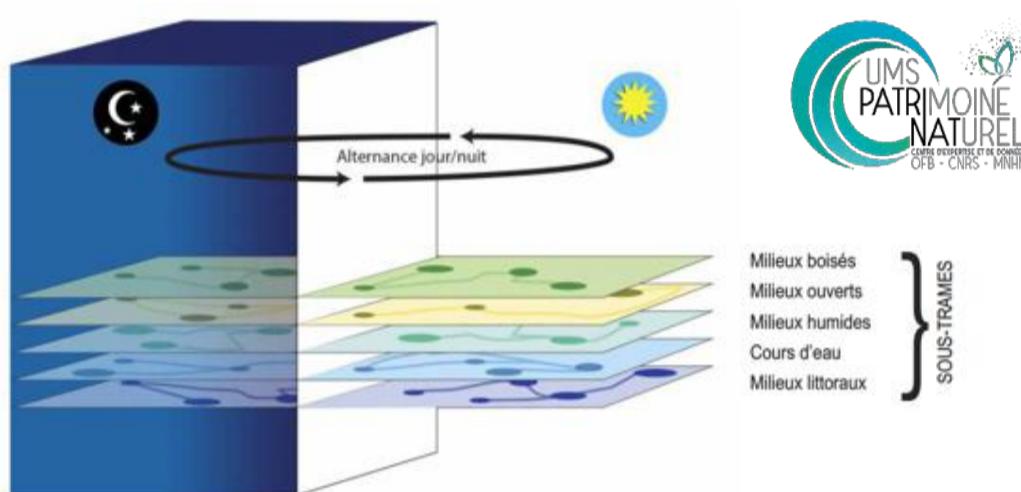
La Trame Noire peut ainsi être définie comme un ensemble connecté de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques pour différents milieux (sous-trames), dont l'identification tient compte d'un niveau d'obscurité suffisant pour la biodiversité nocturne.

Elle est la transposition de la Trame Verte et Bleue dans sa dimension nocturne.

La Trame Noire Rennaise permet à travers ses niveaux d'enjeux de prendre en compte les enjeux relatifs à la préservation de la biodiversité dans le cadre des prescriptions du Schéma de Cohérence d'Aménagement Lumière métropolitain. Ces niveaux d'enjeux

permettent de niveler les prescriptions techniques relatives à l'éclairage (température de couleurs et niveaux photométriques notamment). Ainsi, les prescriptions techniques relatives à l'éclairage en fonction des différentes typologies et de leurs usages induits, du SCAL, sont nivélés par la Trame Noire (et les zones tampons) dans une logique de gestion différenciée.

Les prescriptions présentées ci-après présentent directement les cas de figure rencontrés sur la commune de sorte que les prescriptions soient claires

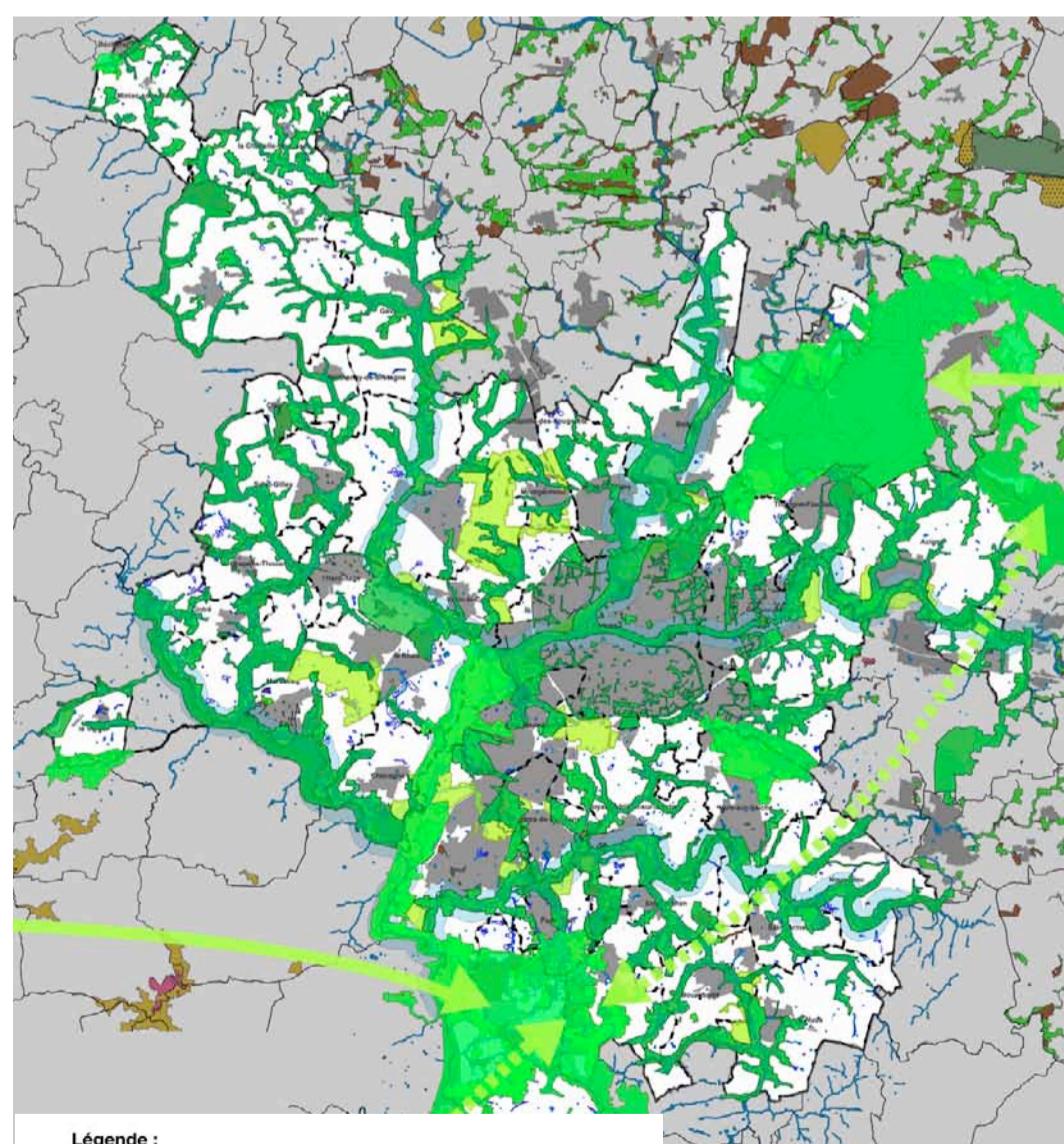


Qu'est-ce qu'une Trame Noire ?

La Trame Noire est la transposition, à la fois géographique, et temporelle de la Trame Verte et Bleue relative à la nuit. Or, la Trame Verte et Bleue est un « outil de planification du territoire», ainsi, la Trame Noire est un outil de planification du territoire, en lien avec la TVB, dans sa dimension nocturne.

La Trame noire vise à prendre en compte la dimension temporelle (alternance jour/nuit), absente jusqu'à présent dans la Trame verte et bleue. Source : d'après Sordello, 2017 [38].

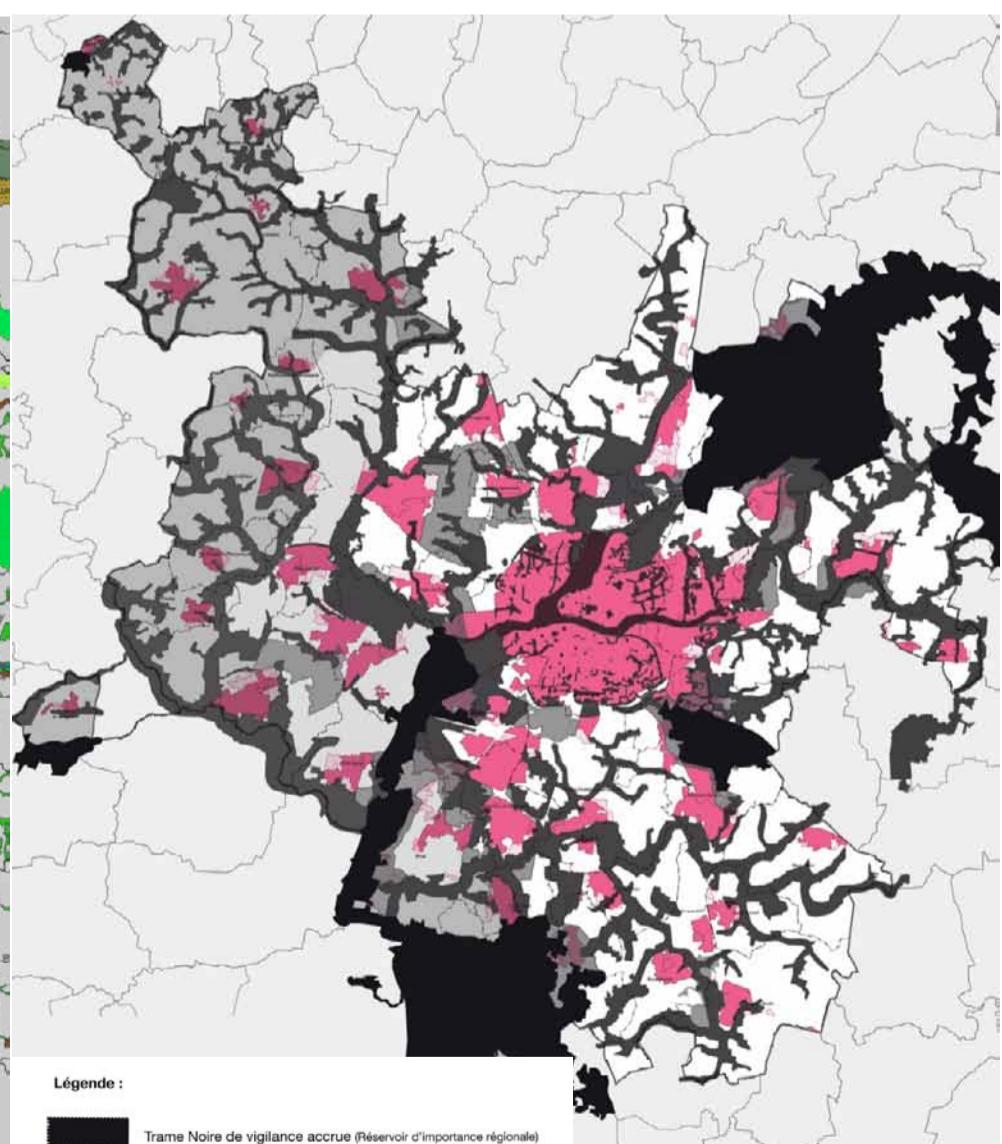
Source : Guide Trame Noire OFB - R Sordello, F Paquier, A. Dalloz -Publié en avril 2021



Légende :
Corridor écologiques régionaux :
- à des connexions à l'intérieur des terres d'oriental au nord-sud
- à des connexions à l'intérieur des terres d'oriental au est-ouest
- Importants réservoirs de biodiversité et/ou espaces à enjeux

Continuités écologiques métropolitaines :
- Espaces de connexions et de corridors écologiques
- Zones jouant le rôle d'espaces «tampons»

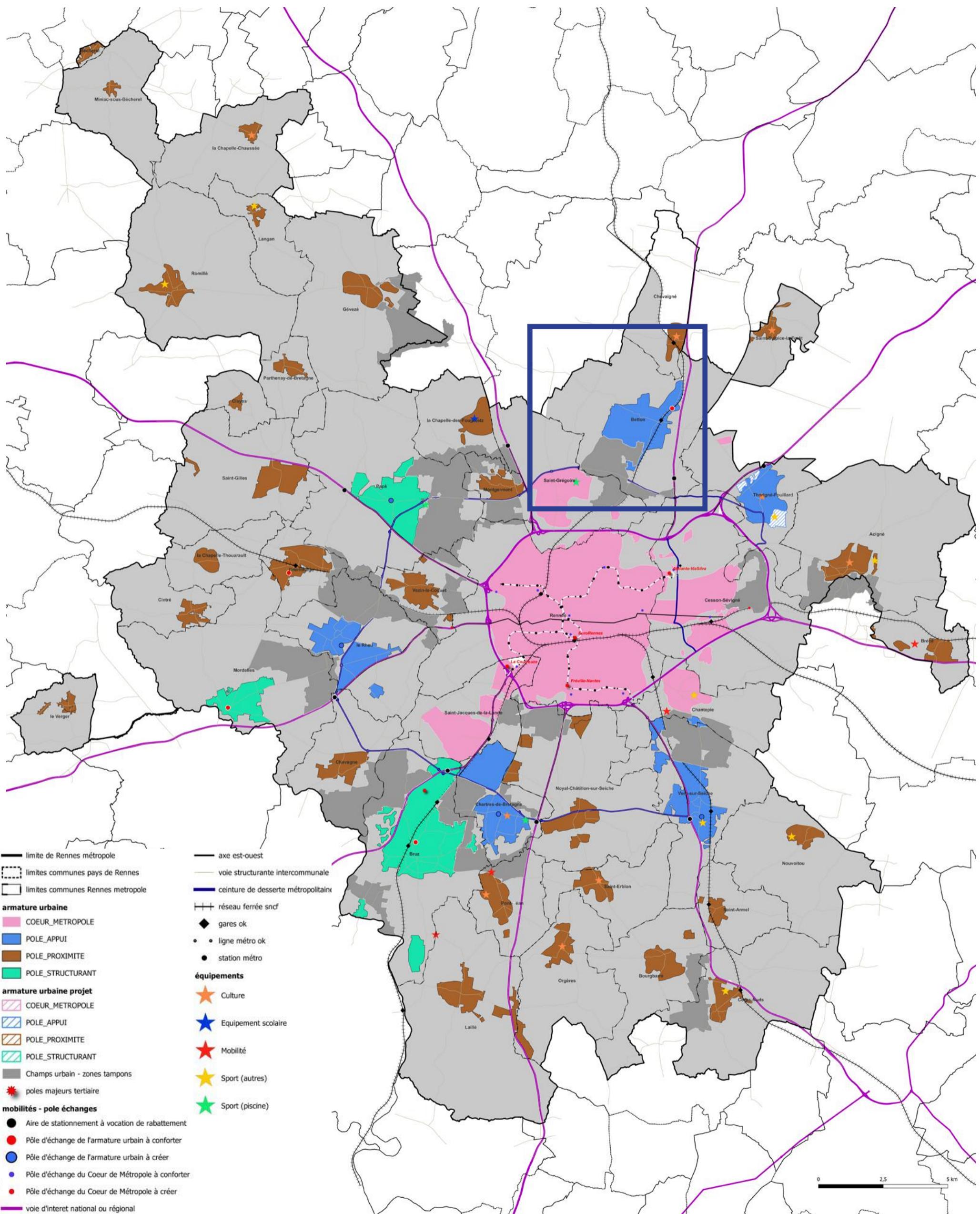
Les enjeux biodiversité présents sur le territoire



Légende :
- Trame Noire de vigilance accrue (Réservoir d'importance régionale)
- Trame Noire (continuités écologiques de la TVB métropolitaine)
- Les espaces «tampons» (zones agro-naturelles jouant le rôle de zone tampon ou en lien avec la Trame Bocagère d'importance interrégionale)
- Les zones «tampons» additives en lien avec la Trame Bocagère d'importance interrégionale et le couloir de migration avifaune national
- Les zones «tampons» complémentaires / des zones additives en lien avec la Trame Bocagère d'importance interrégionale et le couloir de migration avifaune national - qui sont «diffus»
- Les espaces urbanisés ou destinées à être urbanisés (hachures)

La Trame Noire Métropolitaine et ses différents niveaux en lien avec les enjeux biodiversité du territoire

BETTON - POSITION DANS LA MÉTROPOLE - SITUATION ET ENJEUX



BETTON - POSITION DANS LA MÉTROPOLE - SITUATION ET ENJEUX



PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

Betton est localisée à 7km au nord de Rennes, à proximité de l'axe Rennes-Saint-Malo et sur la route touristique du Mont-Saint-Michel. Betton occupe une position stratégique : à 10 minutes de Rennes, 45 minutes de Saint-Malo, 1 heure du Mont-Saint-Michel et 1h30 de Paris en TGV.

Le dynamisme de Rennes joue sur les communes périphériques et inscrit Betton dans les 10 communes brétillennes les plus peuplées. Betton fait partie des 6 communes de la Métropole Rennaise dépassant le seuil des 10 000 habitants.

La ville se caractérise par un paysage aéré. L'agglomération est constituée d'une zone urbaine homogène composée du centre historique autour de son église campée sur un promontoire.

La ville de Betton est marquée par la coupure naturelle très forte de la vallée d'Ille et Rance et son canal. **L'est de la ville est essentiellement résidentiel mais accueille également la majorité des groupes scolaires et des équipements sportifs et commerces.**

QUALITÉ DE VIE

La ville de Betton offre à ses habitants un cadre de vie très arboré. Son point fort et sans nul doute la présence du canal et de ses espaces verts qui le longe, offrant ainsi de multiples activités sportives et nautiques. **Betton à également pour ambition le développement d'Eco-quartier et de sa trame verte et bleue.**

Plusieurs établissements scolaires accueillent les élèves de la maternelle au collège mais la ville ne possède pas de lycée ou d'école supérieure.

LE CLASSEMENT DANS LA MÉTROPOLE

Classée en **pôle de niveau 1**, Betton est un pôle structurant de premier niveau, et fait parti des communes les plus importantes en termes d'habitants, d'emplois avec une bonne dotation en équipements et services. Ils structurent l'animation de son bassin de vie de proximité.

La commune est classée en **catégorie A pour les services de proximité** et propose de nombreux services (Boucherie, Alimentation générale, Pharmacie, Coiffeur, Tabac, Presse, Garage, Bar, Agence bancaire..)

LES TRANSPORTS

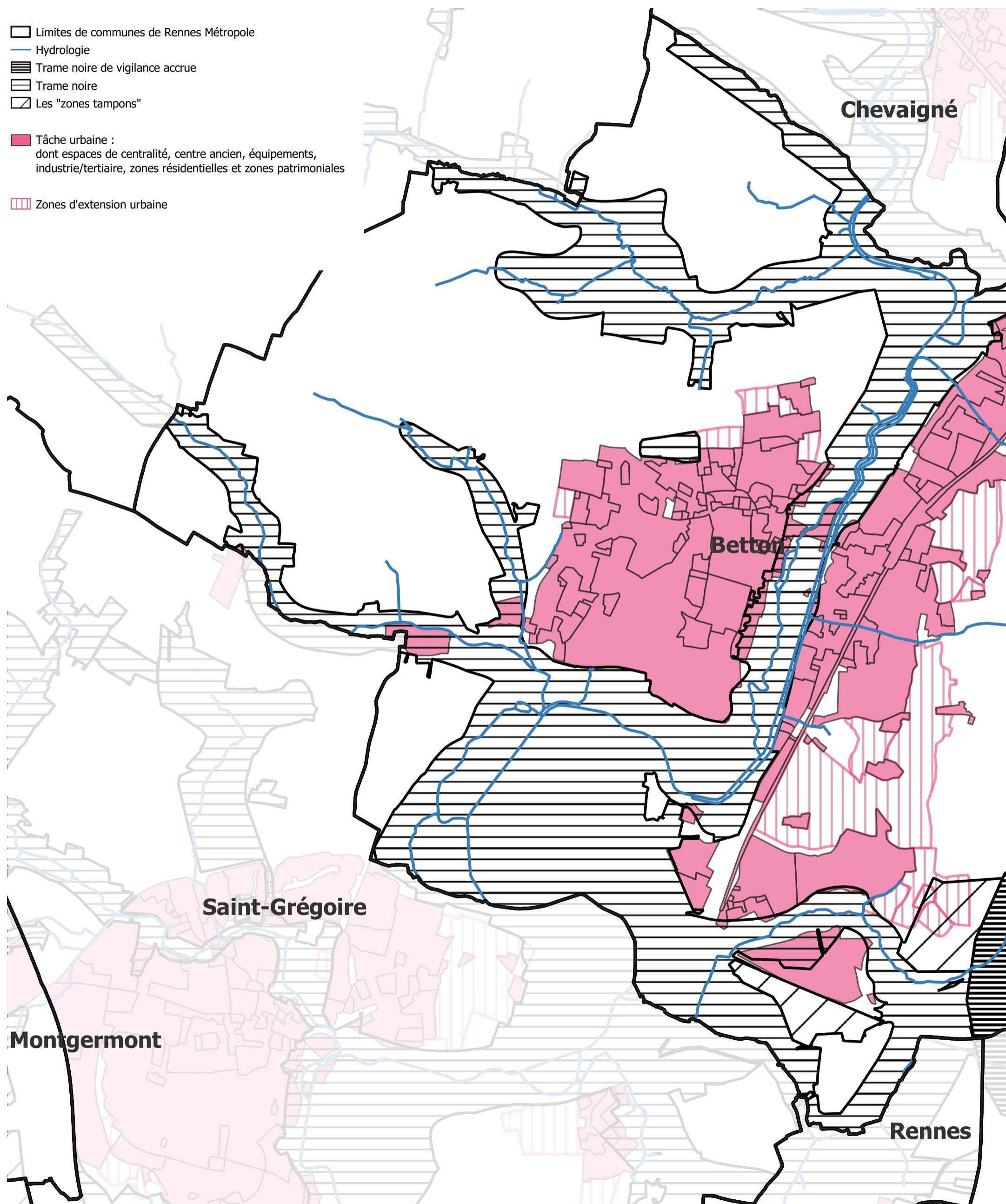
Betton bénéficie de la proximité de l'axe Rennes-Saint Malo via la D137 et est connectée avec Rennes par la D175 qui traverse la zone urbanisée. Betton est desservi par de multiples lignes de bus du réseaux STAR et d'une gare SNCF, reliant la ville directement à Rennes. La voie verte relie le cœur de Rennes à Saint Malo, traverse Betton en longeant le canal et offre ainsi un parcours cyclable agréable. La ville est également accessible en péniche.

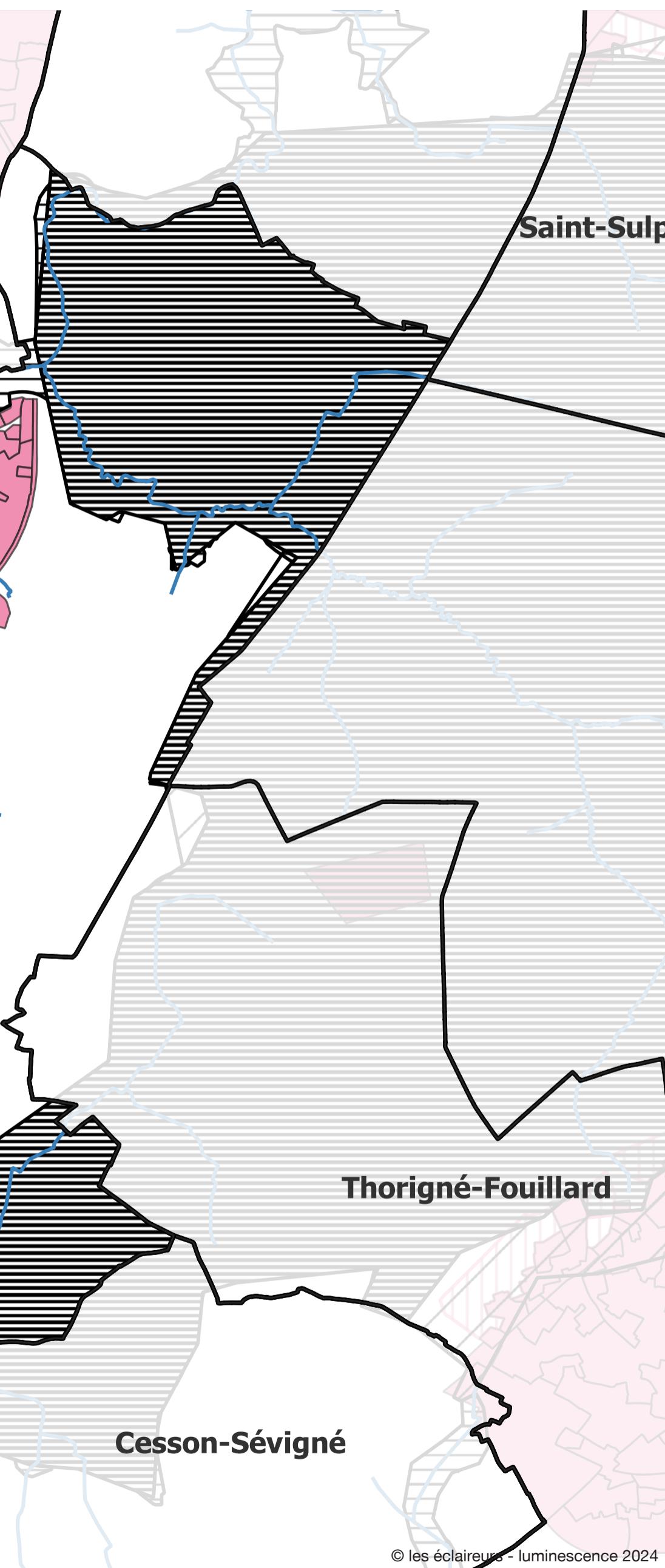
PATRIMOINE

La ville de Betton a de multiples bâtiments inventoriés mais aucun n'est classé. L'église Saint Martin, la salle de spectacle La Confluence et la médiathèque Théodore Monod sont les trois bâtiments remarquables de la ville. Le canal et ses écluses font également parti de son patrimoine.

1. BETTON, INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

- Limites de communes de Rennes Métropole
 - Hydrologie
 - Trame noire de vigilance accrue
 - Trame noire
 - Les "zones tampons"
- Tâche urbaine :
dont espaces de centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire, zones résidentielles et zones patrimoniales
- Zones d'extension urbaine





LES TYPOLOGIES URBAINES PRÉSENTES SUR BETTON ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Betton on trouve l'ensemble des typologies urbaines soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- les zones de centralités, puisqu'à Betton on trouve plusieurs polarités
- les zones résidentielles d'habitats individuels et collectifs
- plusieurs zones d'activités industrielles ou tertiaires
- des zones d'équipements (culturels ou sportifs et établissement scolaires)
- et des zones d'espaces verts et d'abord de rivière au sein même de la commune.

Pour chacune de ses typologies, des prescriptions s'appliquent. Elles se trouvent influencées selon la présence ou non en "zones Tampons" ou en zone de Trame Noire ou encore en zone de Trame Noire dite "de Vigilance Accrue". Pour ces zones des prescriptions spécifiques s'appliquent.

On trouve également des zones prévues en extension urbaine qui permettent d'encadrer le développement de la commune (et pour lesquelles des prescriptions s'appliqueront selon la typologie concernée - résidentielle, tertiaire, etc. - et selon le niveau de trame Noire dans lequel on trouve ces espaces).

Nous allons détailler, dans les pages qui suivent les cas de figure spécifiques que l'on rencontre à Betton.

L'INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

À Betton, on trouve une zone de Trame Noire en plein cœur de la commune, en lien avec le lit de l'Ille, du canal d'Ille-et-Rance et des espaces naturels qui les jouxtent.

À ce titre, des zones de trame Noire sont au contact d'un certain nombre de typologies telles que la centralité, les zones résidentielles d'habitats individuels ou collectifs et des zones d'équipements.

Les zones directement concernées par la trame Noire en tant que telle sont en réalité des zones d'espaces verts et d'abords de rivière. Ainsi, si pour des questions d'usages, elles devaient être éclairées, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliqueraient à ces typologies d'espaces (mais pas sur les autres).

Vis à vis des zones tampons (qui revêtent les mêmes prescriptions techniques que la trame Noire), seule une toute petite zone est concernée au sud-est de la commune, sur une zone urbanisée (à priori en espace privé), sur une zone tertiaire et, également sur une zone de prévisible extension urbaine.

Ainsi, sur ces zones très précises, s'il devait y avoir de l'éclairage, celui-ci devrait revêtir les prescriptions des zones Tampons et zones de Trame Noire (pour la typologie zone d'activité tertiaire et industrielle en zone Tampon ou trame Noire et pour la zone d'extension urbaine selon sa future nature).

Aussi, nous allons détailler, dans les pages qui suivent les cas de figure spécifiques que l'on rencontre à Betton.

1. BETTON : TEMPÉRATURES DE COULEUR

Limites de communes de Rennes Métropole

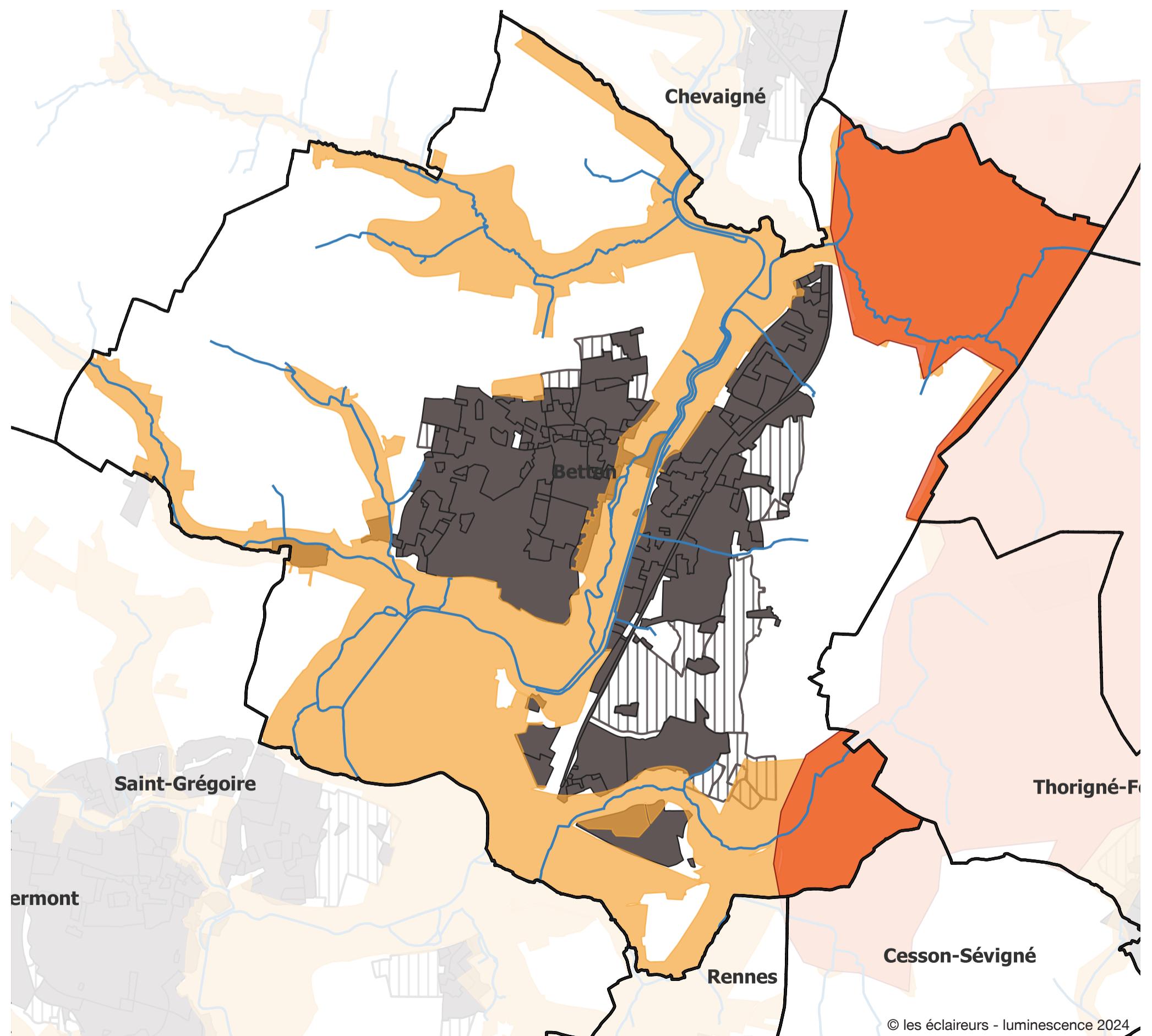
Hydrologie

Trame noire de vigilance accrue - zones "projet" :
si éclairage = 1800 - 2200K exceptionnellement

Trame noire et zones "tampons"
si éclairage = 2200K

Les zones courantes :
(dont centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire,
zones résidentielles et zones patrimoniales)
éclairage = 2700K

Les zones d'extension urbaine :
éclairage = 2700K



© les éclaireurs - luminescence 2024

1. BETTON : NIVEAUX LUMINEUX

Limites de communes de Rennes Métropole

Hydrologie

Trame noire de vigilance accrue - zones "projet" :

L : 0,5 cd/m² - Emoy : 5 à 7,5 lux

Trame noire et zones "tampons" :

si éclairage :

L : 0,5 à 0,75 cd/m² - Emoy : 5 à 10 lux

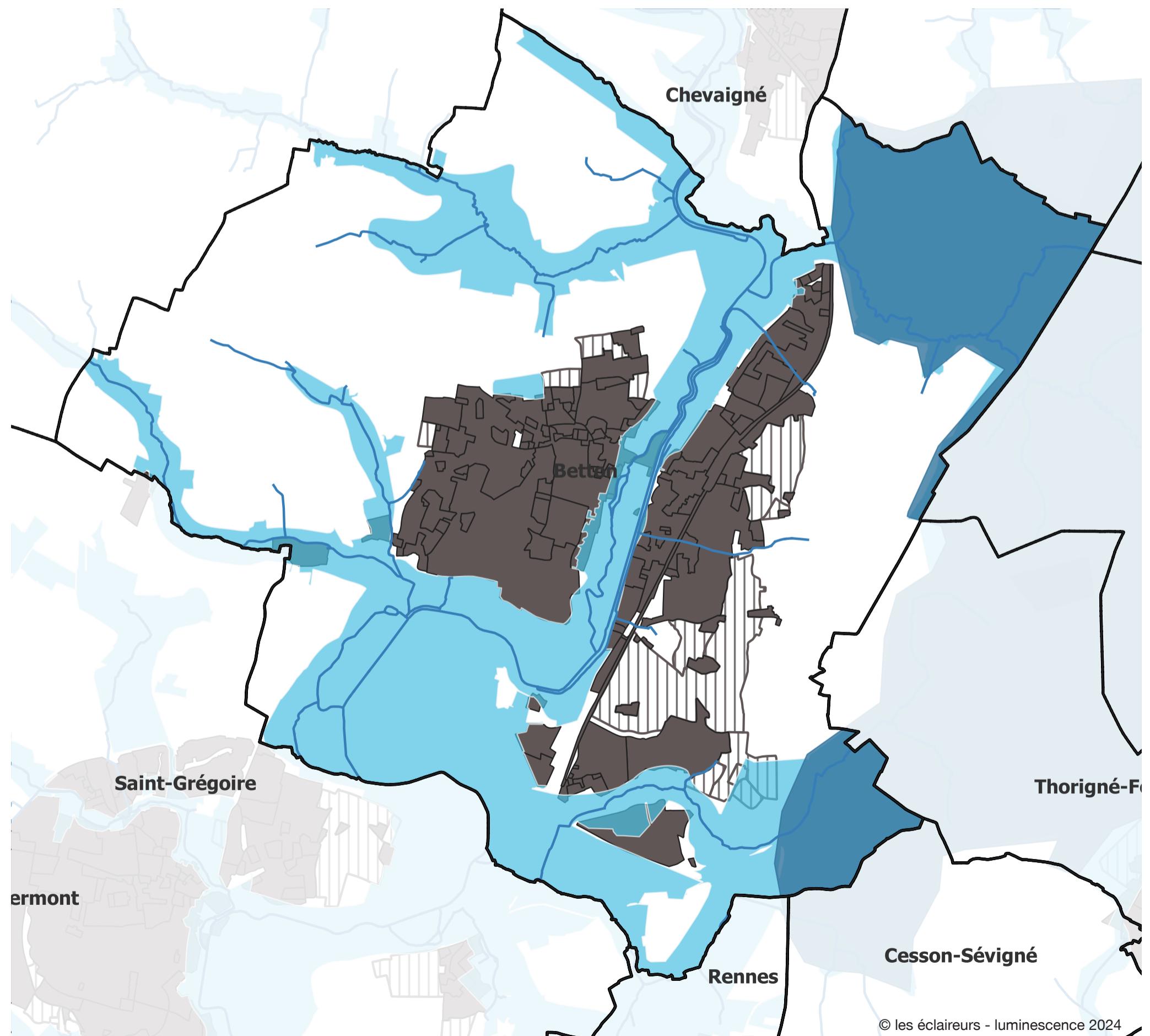
Les zones courantes :

(dont centralité, centre ancien, équipements, industrie/tertiaire, zones résidentielles et zones patrimoniales)

L : 0,5 à 1 cd/m² - Emoy : 5 à 15 lux selon typologie

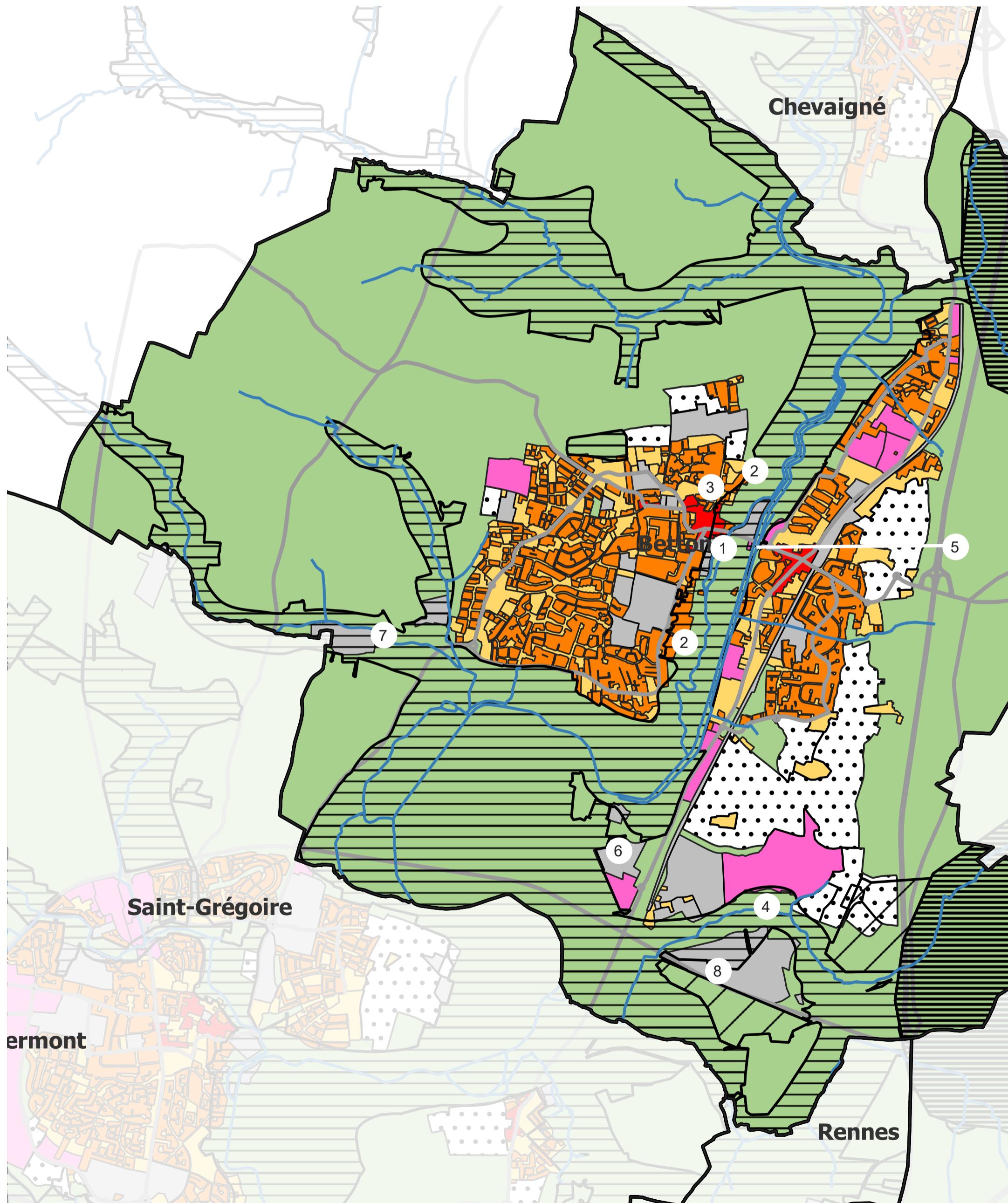
Les zones d'extension urbaine :

L : 0,5 à 1 cd/m² - Emoy : 5 à 15 lux selon typologie

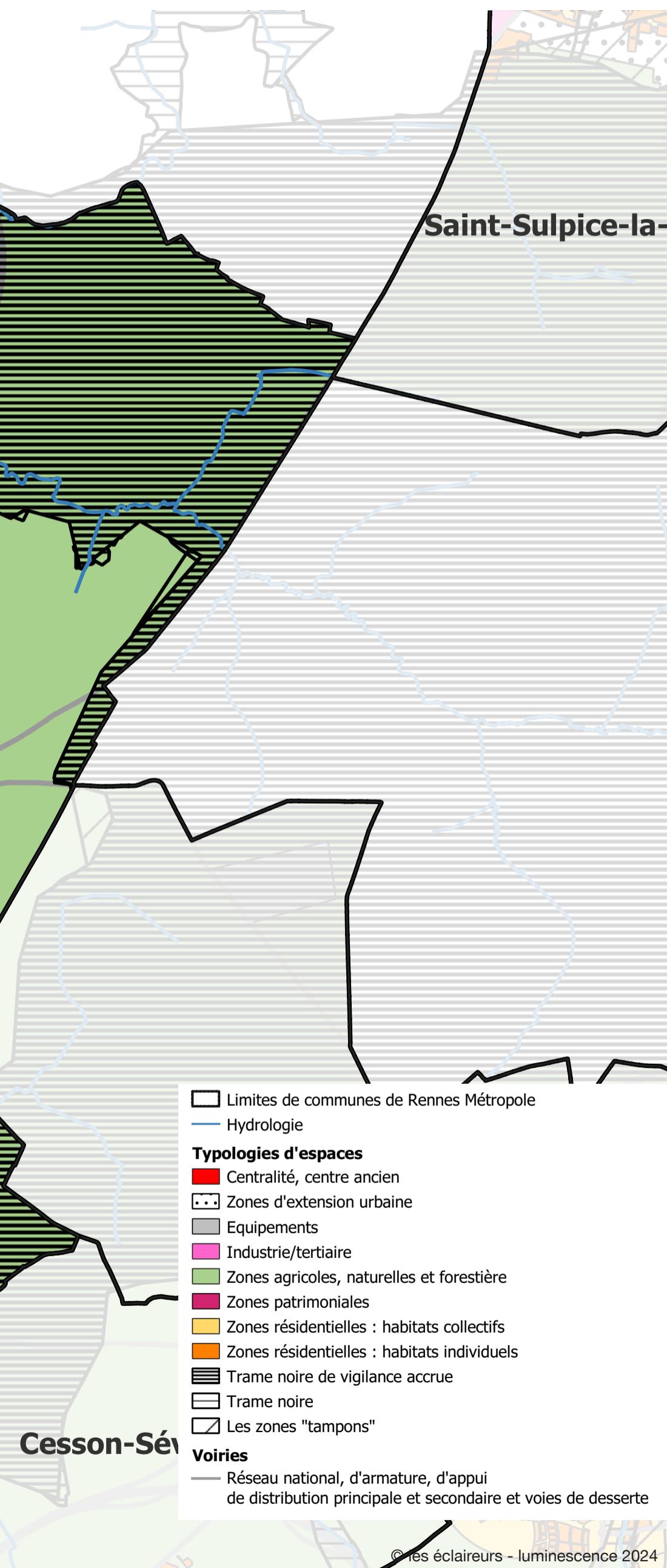


© les éclaireurs - luminescence 2024

2A. BETTON, LES TYPOLOGIES URBAINES & LA TRAME NOIRE



Superposition de la Trame Noire et des typologies Urbaines sur la commune de Betton



LES ZONES DE CENTRALITÉS

À Betton, on trouve une zone de Trame Noire en plein cœur de la commune, en lien avec le lit de l'Ille et des espaces naturels qui le jouxtent. Or à Betton, on trouve deux zones de centralités, une partiellement en Trame Noire (1), qui devra être traitée en trame Noire en totalité (à l'Ouest), l'autre centralité (à l'Est) sera, quant à elle en zone "courante". Ainsi, deux types de prescriptions s'appliquent pour les zones de centralité de Betton, les prescriptions relatives aux zones courantes d'une part et les prescriptions relatives aux zones de la trame Noire d'autre part.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITATS INDIVIDUELS

Comme évoqué ci-dessus, la zone de trame Noire qui traverse la commune de Betton, en lien avec le lit de l'Ille et des espaces naturels (2) qui le jouxtent concerne un certain nombre de typologies et en particulier les zones résidentielles d'habitats individuels en proximité de cette zone. Ainsi, deux types de prescriptions s'appliquent pour les zones résidentielles d'habitats individuels de Betton, les prescriptions relatives aux zones courantes d'une part et les prescriptions relatives aux zones de la trame noire, sur une zone ciblée, d'autre part.

LES ZONES RÉSIDENTIELLES D'HABITATS COLLECTIFS

La plupart des zones d'habitat collectif de Betton se trouvent hors de la trame Noire, même si en lisière urbaine, la trame Noire les jouxte. Il y a une seule petite exception à proximité de la centralité concernée par la trame Noire à Betton (3). En dehors de celle-ci, ce sont les prescriptions relatives aux zones courantes du Tome 2 qui s'appliquent.

LES ZONES INDUSTRIELLES ET TERTIAIRES

La plupart des zones d'habitat collectif de Betton se trouvent hors de la trame Noire, même si en lisière urbaine la Trame Noire les jouxte (4). Il y a une seule petite exception à proximité de la centralité (5) concernée par la Trame Noire à Betton. En dehors de celle-ci, ce sont les prescriptions relatives aux zones courantes qui s'appliquent.

LES ESPACES VERTS / PARCS OUVERTS LA NUIT ET ÉCLAIRÉS

Les zones d'espaces verts sont directement concernées par la trame Noire, ainsi, si pour des questions d'usages (en particulier au centre de Betton), elles devaient être éclairées, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliquent (et seules celles-ci). Il est à noter qu'idéalement ces zones ne devraient pas être éclairées.

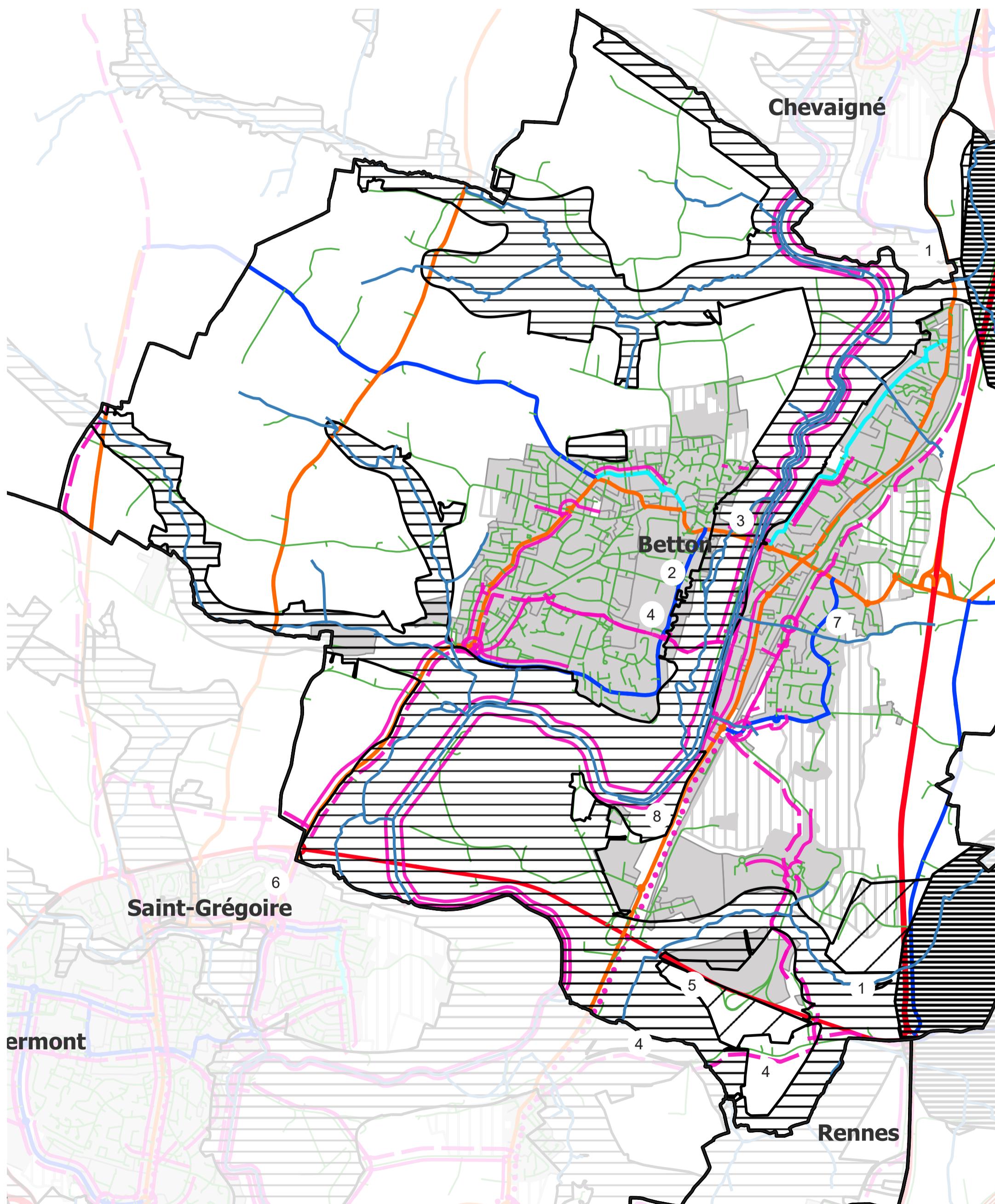
ABORDS DE RIVIÈRE ET EAU

Les zones d'abords de rivière sont directement concernées par la trame Noire, ainsi, si pour des questions d'usages (en particulier au centre de Betton), elles devaient être éclairées, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliquent (et seules celles-ci). Il est à noter qu'idéalement ces zones ne devraient pas être éclairées.

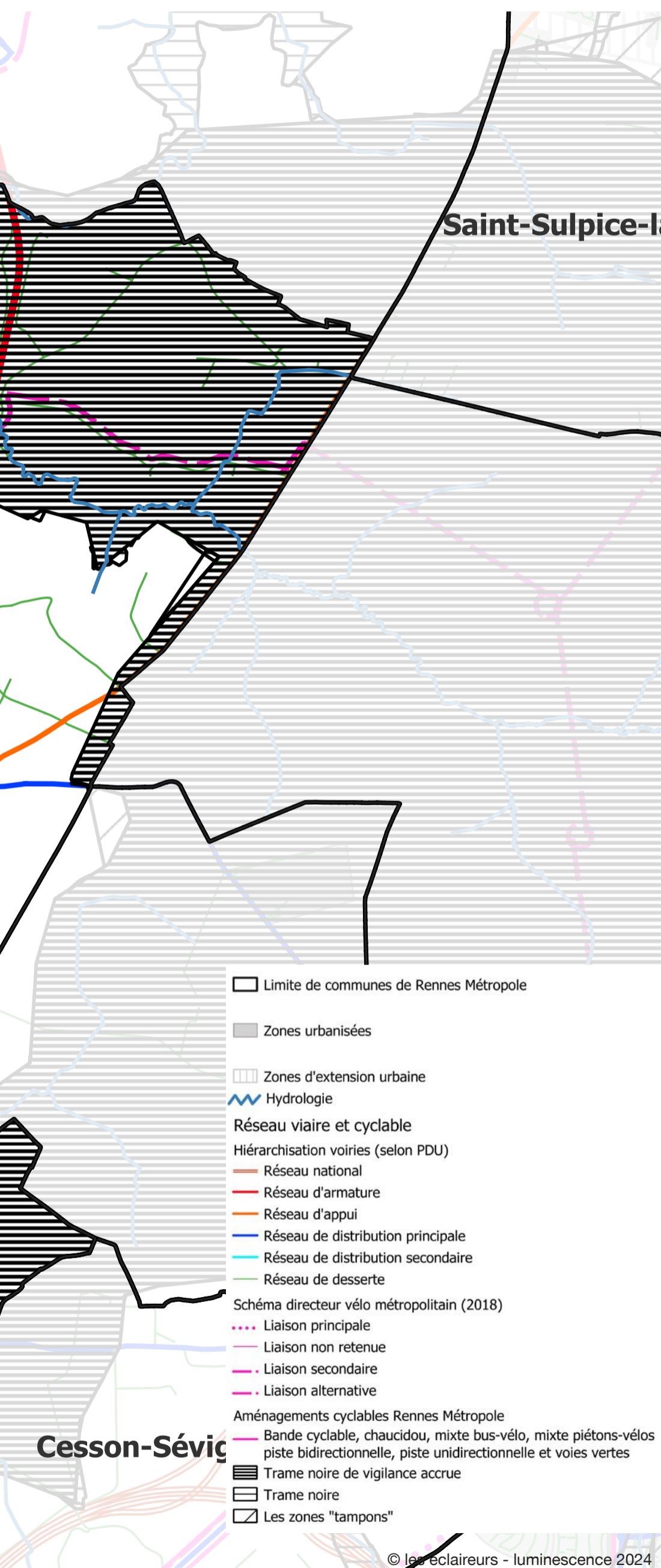
LES ZONES D'ÉQUIPEMENTS

Au Sud de la commune, on trouve des zones d'équipements : MAS Ty Heol (6) déchetterie (7), zone de développement (8). Ces espaces sont en lien immédiat avec la trame Noire ou directement dans la trame Noire. Ils doivent appeler à la plus grande vigilance dans le développement des projets futurs et appliquer les préconisations de la trame Noire. Au reste des zones d'équipements, ce sont les préconisations de base qui s'appliquent.

2B. BETTON, TYPOLOGIES DE VOIRIES ET TRAME NOIRE



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies de voirie sur la commune de Betton



LES TYPOLOGIES DE VOIRIES PRÉSENTES À BETTON ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Betton on trouve toutes les typologies de voies allant du réseau d'armature aux voies de desserte, en passant par les liaisons cycles. Ces voies sont toutes soumises à des prescriptions dans le cadre du SCAL . Nous allons détailler les cas de figure spécifiques que l'on rencontre à Betton et les prescriptions qui y sont associées.

LES VOIES DU RÉSEAU NATIONAL ET D'ARMATURE

Il n'y a pas de voie nationale à Betton, mais deux voies du réseau d'appui : la RD 175 et la RD 29. Ces voies sont directement touchées par la Trame Noire de vigilance accrue (hors agglomération) (1) ainsi que par la Trame Noire et sa zone Tampon pour certaines portions (5) en croisant certaines zones urbanisées. Rappelons que ces typologies de voies ne sont pas éclairées hors agglomération, et qu'idéalement, elles ne devraient pas être éclairées : cela vaut pour les ronds points (6) et bretelles également. Si pour des questions d'usages, elles devaient être éclairées, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliquent (et seules celles-ci).

LES VOIES DU RÉSEAU D'APPUI

On trouve différentes voies du réseau d'appui à Betton et notamment la RD 27 qui traverse la commune d'est en ouest. Hors agglomération, ce type de voie ne doit pas être éclairé (7). En agglomération, au droit de la trame Noire dans le lit de l'Ill (2), ce sont les préconisations spécifiques à la Trame Noire qui s'appliquent. Cela vaut également pour la voie 'L'enseigne de l'Abbaye' (8) qui est éclairée hors secteur aggloméré, en zone de trame noire. Si pour des questions d'usages (en particulier au centre de Betton), elles devaient être éclairées, les prescriptions des zones de trame Noire s'appliqueraient (et seules celles-ci). Il est à noter qu'idéalement ces zones ne devraient pas être éclairées (2). Pour les zones en section agglomérée et courante, il convient d'appliquer les préconisations standard.

LES VOIES DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION PRINCIPAL

A Betton, les voies de distribution principale, dans leurs parties éclairées (en agglomération), ne se trouvent pas en zone Tampon ou en zone de Trame Noire. Aussi, ce sont les prescriptions relatives aux "zones courantes" qui s'appliquent sur cette typologie de voie.

LES VOIES DE DISTRIBUTION SECONDAIRES

Les voies de distributions secondaires sont intégrées au tissu urbain de la commune, doublant les parcours des voies principales par des shunts. En lisière d'un espace de trame Noire à l'est (3), il conviendra d'utiliser les prescriptions spécifiques de la zone de trame Noire. Au reste, les prescriptions courantes s'appliquent.

LES VOIES DE DESSERTE

A Betton, la plupart des voies de desserte se trouvent en zone "courante", néanmoins, certaines se trouvent en zone de Trame Noire ou en zone Tampon (4). Même si elles sont minoritaires, il conviendra de vérifier si elles sont éclairées ou si elles ont besoin de l'être. Si ce n'est pas le cas, elles ne doivent pas l'être. Si ça l'est, et que l'éclairage y est nécessaire, ce sont les prescriptions relatives aux zones Tampons ou zones de trame Noire qui s'appliqueront. Dans les autres cas (hors zones de trame Noire et zones tampons), ce sont les prescriptions relatives aux "zones courantes" qui s'appliquent.

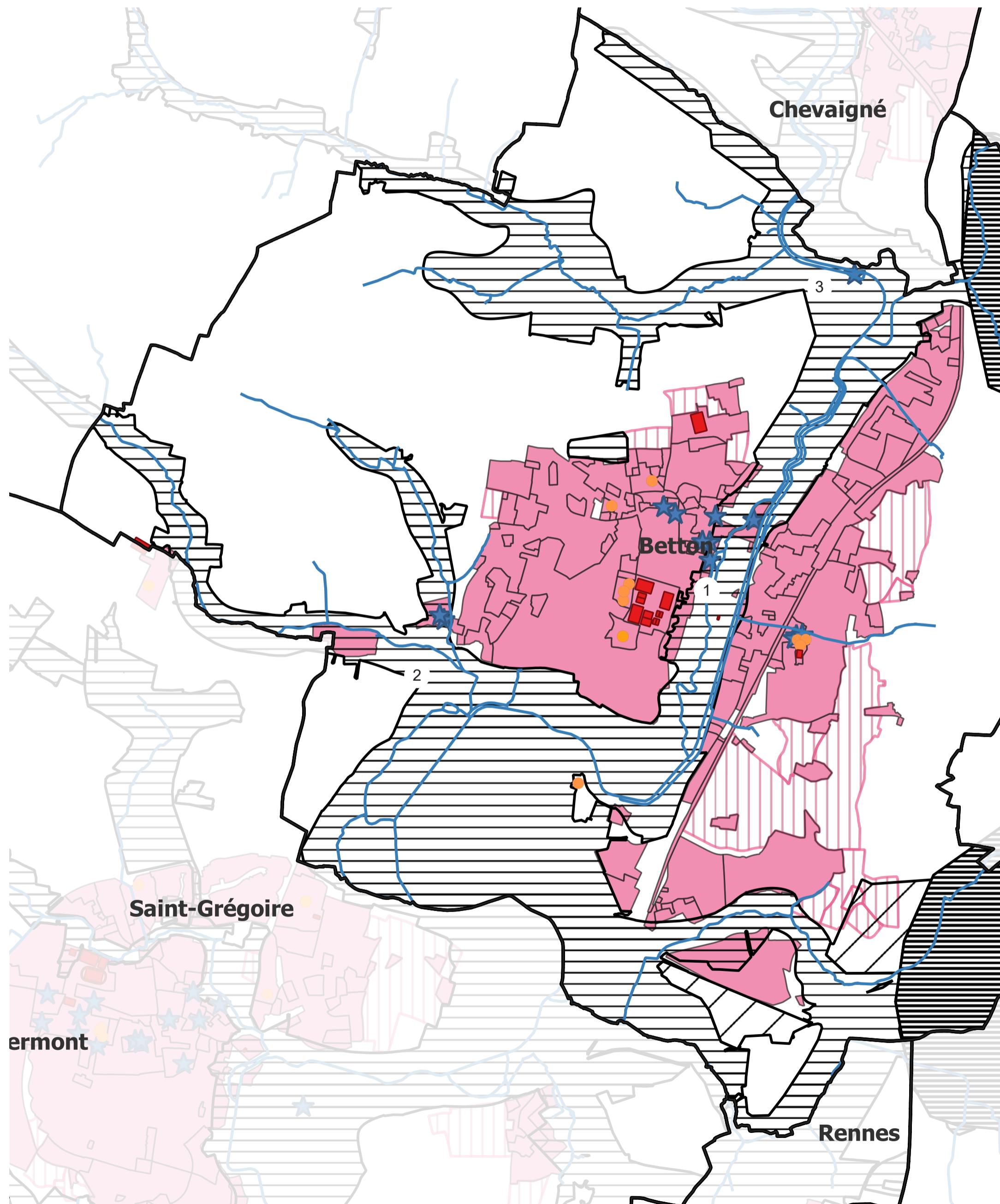
LES VOIES DOUCES

Les voies douces structurantes, en agglomération, à échelle communale (ou intercommunale) seront éclairées ; sauf si un cheminement alternatif existe à proximité (par exemple une voirie qui, elle, est éclairée). Ainsi, les prescriptions ne s'appliquent qu'aux voies douces structurantes concernées par l'éclairage.

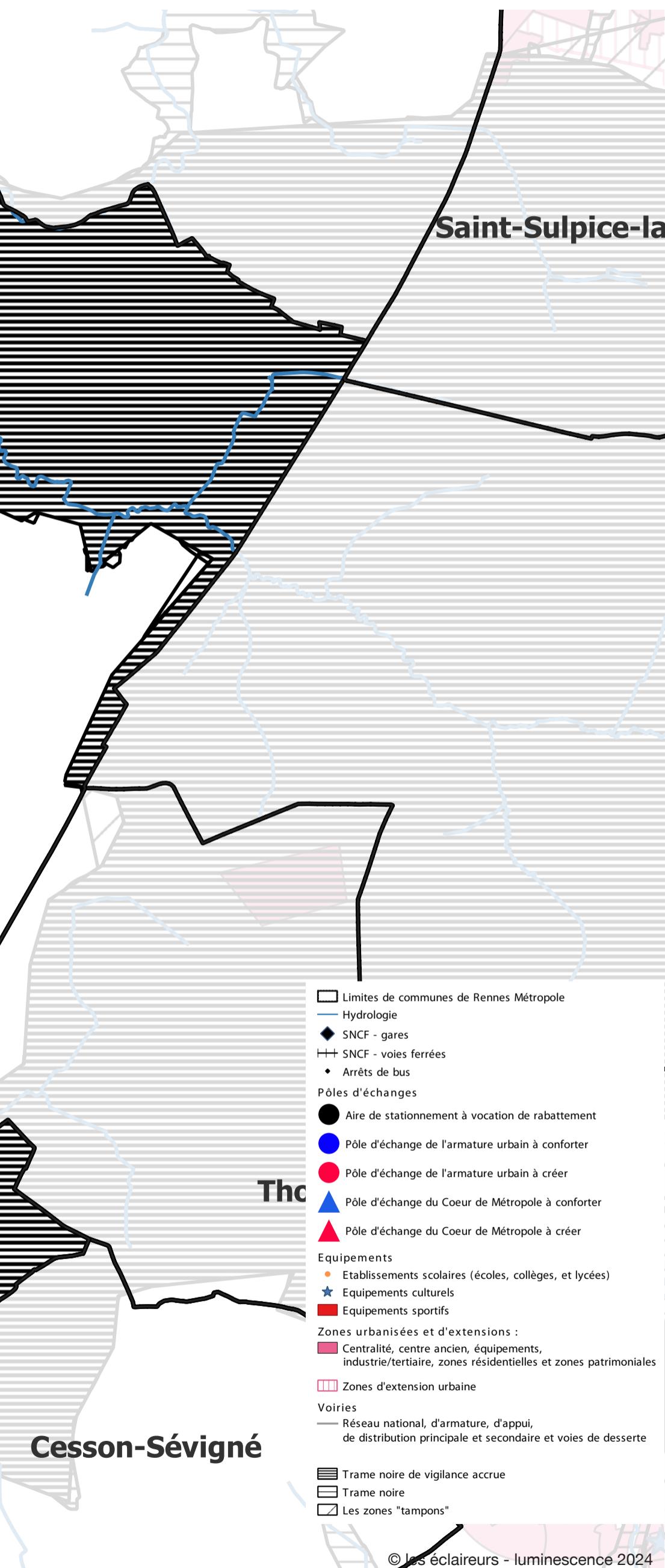
LES VOIES VÉLOS

Le Schéma Directeur Vélo Métropolitain prévoit des itinéraires vélos pour partie existants et à développer. Ils seront éclairés en agglomération. En dehors, seuls des balisages lumineux, voire de l'éclairage public pourra être apporté, au besoin, sur les zones de conflits.

2C. BETTON : TYPOLOGIES DE SITES / ÉQUIPEMENTS & TC / PEM / GARES / AIRES DE CO-VOITURAGE



Superposition de la Trame Noire et des différentes typologies d'équipements et de sites sur la commune de Betton



LES TYPOLOGIES DE SITES PRÉSENTES SUR BETTON ET LES PRESCRIPTIONS QUI S'Y RATTACHENT

À Betton on trouve différentes typologies de sites, couvertes par des prescriptions dans le cadre du SCAL et en particulier :

- la Gare de Betton qui forme un Pôle d'échange (à conforter)
- deux aires de co-voiturage en rive de la RD 175 : à l'est du centre-ville, à la Haute Plesse et au Sud-Est de Betton
- un certain nombre d'arrêts de bus
- des établissements scolaires (9 dont deux groupes scolaires)
- deux zones d'équipements sportifs
- on trouve également des équipements culturels

Pour chacune de ces typologies de sites, des prescriptions s'appliquent. Elles se trouvent influencées selon la présence ou non en "zones Tampons" ou en zone de trame Noire ou encore en zone de trame Noire dite "de Vigilance Accrue". Pour ces zones des prescriptions spécifiques s'appliquent.

L'INFLUENCE DE LA TRAME NOIRE

À Betton, on trouve une zone de trame Noire en plein cœur de la commune, en lien avec le lit de l'Ille et des espaces naturels qui le jouxtent. Globalement, ces zones de trame Noire et les zones Tampons impactent assez peu les zones d'équipements et les sites de type Gare / PEM ou Aires de co-voiturage. Seul un arrêt de bus est impacté au cœur même de Betton car à proximité immédiate de l'Ille et des espaces naturels qui le jouxtent. L'Aire de co-voiturage n'est pas impactée, de même que la Gare. Les établissements scolaires ne le sont pas non plus. Les équipements sportifs, qui parfois la jouxtent, ne se trouvent pas non plus en zone de trame Noire.

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Les équipements sportifs de Betton ne sont pas situés dans la trame Noire. Les prescriptions standard s'appliquent. Cela vaut pour les abords, les accès, les parkings, les façades et enseignes, les terrains de pratique eux mêmes.

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS

Les équipements culturels de Betton sont intégrés dans la tâche urbaine de la commune, hors des zones de trame Noire et zone Tampon, à l'exception de la Médiathèque Monod (1), de la salle de spectacle la Confluence et de différents équipements culturels municipaux regroupés au cœur du lit de l'Ille. Ici, les préconisations spécifiques s'appliquent avec une attention spécifique portée aux abords, aux enseignes, aux parkings et à l'éclairage des façades. On note également la présence en trame Noire du centre de Loisir de le Chaperonnais (2) ainsi que le site de l'Ecluse des Brosses (3), mais ceux-ci ne bénéficient d'aucun éclairage.

Pour les autres équipements, hors trame noire, ce sont les préconisations courantes qui s'appliquent (là encore sur le même type de sujets).

LA GARE DE BETTON ET SON PÔLE D'ÉCHANGE

La gare de Betton et son pôle d'échange ne sont pas situées dans la trame noire. Les prescriptions standard s'appliquent.

LES AIRES DE STATIONNEMENT À VOCATION DE RABATTEMENT

L'aire de stationnement à vocation de rabattement (1) est située dans la trame Noire. Il conviendra d'appliquer les préconisations des pôles d'échange en trame Noire.

LES ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES

Les équipements scolaires actuels sont tous dans le tissus urbain, hors trame noire. Les préconisations standard s'appliquent.

LES ARRÊTS DE BUS ET LEUR POSITION DANS LA TRAME SOMBRE

Les arrêts de bus sont positionnés en tissu urbain, tant dans la trame noire au passage de l'Ille, qu'hors de la trame noire. Certains abris sont hors du tissu urbain. Les différents cas de figure concernés sont identifiés dans les tableaux de prescriptions courantes comme dans les prescriptions en zone de trame Noire.

Données et sources

- Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022.

Dernière Modification (M n°1) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 15/12/2022, dernière Modification Simplifiée (MS n°2) approuvée par délibération du conseil de Rennes Métropole du 18/11/2021, dernière Mise à Jour (MAJ n°6) par arrêté de la Présidente de Rennes Métropole du 06/04/2023.

- Synthèse des zonages PLUi de Rennes Métropole : Il s'agit d'une synthèse des zonages du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de Rennes Métropole au 31/12/2022. Elle est issue du PLUi opposable, en date du 31/12/2022, et saisie sur des outils SIG par Rennes Métropole.

